

AP INGENIERIE

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000.000 €

Lieudit « La Gravière »

FAREINS (Ain)

480 503 291 RCS BOURG EN BRESSE

COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by several loops and a final horizontal stroke.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/03/2025			31/03/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	9 617	9 617		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions	208 122	208 122		
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	3 153 032	2 800 605	352 426	494 654
	Autres immobilisations corporelles	581 529	553 183	28 347	50 232
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				1 663
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	3 149		3 149	3 149
	TOTAL (II)	3 955 449	3 571 526	383 922	549 699
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	431 049		431 049	432 922
	Avances et Acomptes versés sur commandes	6 000		6 000	
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	506 717	8 556	498 161	465 708
	Autres créances	52 505		52 505	50 204
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 860		1 860	
	DISPONIBILITES	375 084		375 084	360 599
	Charges constatées d'avance	7 026		7 026	6 717
	TOTAL (III)	1 380 240	8 556	1 371 684	1 316 150
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		5 335 689	3 580 082	1 755 606	1 865 849

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/03/2025

31/03/2024

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	1 000 000	1 000 000
	RESERVES		
	Réserve légale	100 000	100 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	218 269	338 882
	Résultat de l'exercice	86 752	184 387
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	1 405 021	1 623 269
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	45 911	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	98 530	3 247
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123 111	152 057
	Dettes fiscales et sociales	71 167	78 244
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	8 886	8 042
	Produits constatés d'avance (1)	2 980	990
	Total des dettes	350 585	242 580
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 755 606	1 865 849
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		86 751,66	184 386,92
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		329 390	242 580
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		112	
(3) Dont emprunts participatifs			

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L.123-12 à L.123-28), du règlement ANC N°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N°2015-06 du 23/11/2015, le règlement ANC N°2017-01 du 05/05/2017, le règlement ANC N°2018-01 du 20/04/2018 et le règlement ANC N°2019-09 du 18/12/2019.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 755 606 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 1 383 243 euros** et un total **charges de 1 296 491 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 86 752 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/04/2024** et finit le **31/03/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Informations complémentaires

Faits caractéristiques

Néant.

Evènements significatifs postérieurs à l'exercice

Néant.

Autres informations

Néant.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Logiciels : amortissement sur 3 ans
- Aménagements des constructions : amortissement sur 7 ans
- Matériels et outillages : amortissement sur 4 et 5 ans
- Matériels mis en location : amortissement sur 4 et 5 ans
- Installations générales : amortissement sur 7 ans
- Matériels de transport : amortissement sur 5 et 7 ans
- Matériels de bureau et informatiques : amortissement sur 3 et 4 ans
- Mobilier : amortissement sur 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Titres immobilisés

Les titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Ils sont le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

AP INGENIERIE

Société par actions simplifiée

Au capital de 1.000.000 €

Lieudit « La Gravière »

FAREINS (Ain)

480 503 291 RCS BOURG EN BRESSE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025****SOUMISE A L'ASSOCIEE UNIQUE PAR LE PRESIDENT****DEUXIEME DECISION**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à... 86.751,66 €

- augmenté de la somme de 113.248,34 €
prélevée sur le compte « report à nouveau »

de la façon suivante :

- aux actions, à titre de dividendes, une somme de 200.000,00 €
soit 3,33 € environ par actions, éligible à la réfaction de 40 %

Il est rappelé les distributions de dividendes suivantes, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. relatif à l'obligation d'indiquer la distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents ainsi que le montant des revenus distribués éligibles à l'abattement et de ceux non éligibles à cet abattement, ventilés par catégorie d'actions :

	<u>Montant de la distribution</u>	<u>Crédit d'impôt ou</u> <u>Avoir fiscal</u>
31 mars 2024	305.000,00 €	40 %
31 mars 2023	150.000,00 €	40 %
31 mars 2022	160.000,00 €	40 %

Suivant décisions du 11 Janvier 2024, il a été décidé de distribuer à l'associée unique une somme de 600 000 €, prélevée sur le compte « *report à nouveau* ».

**CETTE RESOLUTION A ETE ADOPTEE PAR DECISIONS DE L'ASSOCIEE
UNIQUE EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2025**

LE PRESIDENT